

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-078-2022****Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE ENTRE FEUGAROLLES ET MONCRABEAU**

Vu les statuts d'Albret Communauté,
Vu la compétence « développement économique et tourisme »,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),
Vu la délibération DE-044-2022 du 23 mars 2022 concernant la convention de transfert de gestion avec SNCF Réseau de la ligne 643 000 reliant Feugarolles à Moncrabeau,

En 2018, le Conseil Départemental a lancé une étude portant sur la création d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée reliant Port-Sainte-Marie à Condom. Le territoire bénéficie d'un potentiel touristique important qui gravite autour des activités de pleine nature, des paysages, du patrimoine local et de la gastronomie. La desserte des 7 communes qui jalonnent la voie ferrée, dont 6 en Albret (Feugarolles, Vianne, Lavardac, Nérac, Le Fréchou et Moncrabeau), permettra la mise en valeur du patrimoine local (Bastide, Moulin des Tours, Château Henri IV, ...). De plus, ce projet s'inscrit dans une dynamique supra territoriale qui permettrait de renforcer le maillage avec l'agglomération d'Agen, le territoire de la Ténarèze, et celui du Confluent. La réhabilitation de la voie ferrée offre des perspectives de connexion avec d'autres itinéraires ayant un rayonnement régional, national et européen :

- L'Euro Véloroute n°3 « la Scandibérique » qui relie Trondheim (Norvège) à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) en passant par l'Albret,
- La Véloroute V82 qui relie Lannemezan (Hautes Pyrénées) à Buzet-sur-Baise (Albret),
- La Véloroute de Bordeaux à Toulouse qui longe le canal latéral de la Garonne (prolongement du Canal du Midi) en passant par Feugarolles et Buzet-sur-Baise.

En complément de l'étude départementale, Albret Communauté a lancé en 2019 une étude visant à développer les mobilités actives sur le territoire. Le schéma directeur déplacements doux vise à atteindre l'objectif national qui est d'augmenter la part modale du vélo dans les déplacements domicile / travail pour atteindre 4% en 2021 et 8% en 2024. L'Albret présente une forte dépendance à la voiture notamment pour les déplacements domicile-travail (86% des trajets), avec un impact non négligeable dans le budget des ménages. Le déplacement en deux-roues ne représente aujourd'hui qu'une part marginale (2%) et sa démocratisation est freinée par l'absence de pistes cyclables.

Le coût d'objectif de l'aménagement de la voie de Feugarolles à Moncrabeau est estimé à 4 746 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Feugarolles - Moncrabeau	Montants	%
Aménagement de la voie verte	4 746 000	
DETR /DSIL 2023	1 104 672	23%
Conseil Régional	1 186 500	25%
Conseil Départemental	474 600	10%
UE – FEDER	1 000 000	21%
Albret Communauté	980 228	21%

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DEC_078_2022-AU
Reçu le 19/05/2022
Publié le 19/05/2022

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De valider le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,

Article 2 : De solliciter le Conseil Départemental au titre du régime d'intervention « Grands équipements structurants de rayonnement régional ou national »,

Article 3 : De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à NERAC le, **18 MAI 2022**

Le Président,

Alain LORENZINI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire